

## PRÉSENTATION :

En adhérant au **GT Conformité Logiciel de Gestion** vous accédez à :

- La participation aux réunions et travaux sur l'évolution des règles de certification **NF203** et **NF525**.
- L'élaboration et la mise en place de la promotion de la qualité des logiciels certifiés.
- La veille technologique et légale sur les logiciels et la compliance fiscale.
- L'ensemble des évolutions réglementaires.
- La préparation de la mise en place de la généralisation de la facturation électronique.
- La participation aux actions de communication.
- La participation à des séances avec des intervenants extérieurs - *fiscalistes, avocats, etc.*

## JE REJOINS LE GROUPE DE TRAVAIL :

### **SOCIÉTÉ :**

**ADRESSE COMPLÈTE :**

(1) **MEMBRE RÉFÉRENT** DU GT :

(1) **EMAIL DU RÉFÉRENT** DU GT :

(2) **MEMBRE RÉFÉRENT** DU GT :

(2) **EMAIL DU RÉFÉRENT** DU GT :

RÉFÉRENT **FINANCIER** :

**EMAIL DU RÉFÉRENT** FINANCIER :

## MON ADHÉSION :

### → TITULAIRE DE MARQUE NF OU EN COURS DE CERTIFICATION

**Effectifs de votre entreprise éditeurs de logiciels OU service informatique d'entreprise non-éditeurs de logiciels**

De 1 à 25 personnes	<b>1 480€</b>
De 25 à 200 personnes	<b>1 980€</b>
Plus de 200 personnes	<b>3 750€</b>

### → NON-TITULAIRE DE MARQUE NF

**Effectifs de votre entreprise éditeurs de logiciels OU service informatique d'entreprise non-éditeurs de logiciels**

De 1 à 25 personnes	<b>1 980€</b>
De 25 à 200 personnes	<b>2 480€</b>
Plus de 200 personnes	<b>5 700€</b>

## INSCRIPTION :

**LE :**

**À :**

**SIGNATURE :**

LIRE LA **CHARTRE DE MEMBRE DU GT CONFORMITÉ LOGICIEL DE GESTION**

Charte de membre et bulletin d'adhésion à renvoyer ensemble

### GENERALITÉS :

#### **ARTICLE 1 : Objectif du GT Conformité Logiciel de Gestion**

Le GT Conformité Logiciel de Gestion a pour objectif de réunir au sein d'un groupe de travail des utilisateurs, industriels, experts, ministères afin de mener des réflexions sur la comptabilité informatisée, coffre-fort numérique, gestion de l'encaissement, etc. Le résultat de ces réflexions doit se concrétiser par la rédaction de documents de références et d'exigences à intégrer dans les règles de certification NF203 et NF525.

#### **ARTICLE 2 : Membres**

Le GT Conformité Logiciel de Gestion est ouvert aux industriels éditeurs de logiciels, aux acteurs du périmètre du référentiel commun (Voir références) logiciel : Comptabilité informatisée, Gestion de l'encaissement, instances gouvernementales...

Pour chaque type de membres, des conditions d'adhésion sont définies. INFOCERT se garde le droit d'accepter ou de refuser une demande de souscription.

#### **ARTICLE 3 : Confidentialité**

Les documents contenus dans le site GT Conformité Logiciel de Gestion sont soumis à des clauses de non-divulgaration et de confidentialité et, à ce titre, ils ne doivent en aucun cas être divulgués.

#### **ARTICLE 4 : Non-divulgaration**

Le couple identifiant/mot de passe attribué est personnel et ne peut être cédé. Il est le moyen d'accéder aux documents soumis à des contraintes de confidentialité (CF article 3). Le membre engage sa responsabilité. Dans le cas où il ne respecterait pas cette clause, il risque d'être exclu sans préavis.

#### **ARTICLE 5 : Propriété intellectuelle**

Les documents mis à disposition ne sont pas

libres de droits. Ils sont mis à disposition des seuls membres du GT Conformité Logiciel de Gestion à des fins de consultation et de contributions aux travaux. L'accès à ces documents ne vaut pas transfert de droit de propriété.

#### **ARTICLE 6 : Données personnelles**

Le membre inscrit est identifié par son email, dans une liste de diffusion. Il accepte de communiquer son adresse mail aux autres membres. Il s'engage, par ailleurs, à utiliser cette liste de diffusion pour transmettre les contributions aux autres membres.

#### **ARTICLE 7 : Dispositions générales**

INFOCERT se réserve la faculté de modifier les dispositions de la présente charte. La présente charte exprime l'intégralité des engagements des parties.

#### **ARTICLE 8 : Convocation**

Une convocation est systématiquement communiquée pour chaque réunion de GT Conformité Logiciel de Gestion et de sous-groupe. Le calendrier des réunions est mis à jour sur le site du GT Conformité Logiciel de Gestion. Le membre est tenu de veiller à la bonne réception des convocations.

À titre exceptionnel et en fonction de l'actualité, les réunions du GT Conformité Logiciel de Gestion pourront être organisées exclusivement en accès distant. Le mode de réunion sera précisé sur la convocation de chaque réunion.

#### **ARTICLE 9 : Feuille de présence**

La feuille de présence de chaque réunion du GT Conformité Logiciel de Gestion est composée de deux parties : une partie pour les membres de plein droit et une partie réservée aux nouveaux membres et aux invités ponctuels. Chaque participant s'engage à signer cette feuille de présence dans le cas contraire, la personne ne sera pas enregistrée comme présente à la réunion.

### **ARTICLE 10 : Actions**

Une action peut être attribuée à un membre avec une date cible de réalisation. Le membre s'engage à réaliser l'action dans le délai imparti ou d'informer INFOCERT du retard éventuel ou du transfert de l'action vers un autre membre. Dans le cas où l'action n'est pas finalisée dans les délais ou en cas d'absence du membre ou d'abandon de l'action, INFOCERT peut dessaisir le membre de l'action au profit d'un autre membre.

### **ARTICLE 11 : Compte-rendu**

Le membre s'engage à prendre connaissance du compte-rendu fourni par INFOCERT avant le prochain GT Conformité Logiciel de Gestion.

### **ARTICLE 12 : Inscription**

Le membre du GT Conformité Logiciel de Gestion s'engage à s'inscrire, une fois la convocation transmise, grâce au lien présent dans la convocation.

Le membre s'engage à s'excuser par le biais de ce lien. Le respect des engagements de présence ou d'absence pris à travers ce lien démontrera le respect de la présente charte.

### **ARTICLE 13 : Présence et effectifs**

Sauf exception et après accord par INFOCERT, la présence de 2 personnes maximum par entreprise est autorisée.

### **ARTICLE 14 : Contribution**

Les contributions doivent parvenir complétées des remarques à partir du Template (Cf. Références) prévu à cet effet et dûment complété. Les membres ne doivent pas proposer de contributions en modifiant des documents de référence. Toute contribution qui ne respectera pas ce format ne sera pas traitée. Le membre s'engage à utiliser les documents de référence et les règles de rédaction pour ses contributions.

Le membre s'engage à travailler sur la base d'une contribution initiale si elle existe.

La contribution devra toujours être associée à un thème ouvert.

Il ne peut y avoir de contributions sur un thème clos sauf dans le cas où le GT Conformité Logiciel de Gestion le propose.

Le membre s'engage à fournir sa contribution au plus tard 1 semaine (5 jours ouvrés) avant la date de la prochaine réunion annoncée du GT Conformité Logiciel de Gestion.

Dans le cas contraire, INFOCERT se réserve le droit de décaler la présentation de la contribution à la réunion suivante.

## **ACCORD :**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**SOCIÉTÉ :**

**LE :**

**À :**

**SIGNATURE :**

*suivi de la mention « Lu et approuvé »*